



République Française
Département
Charente

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Salles d'Angles
Séance extraordinaire du 01/02/2023

L'an 2023 et le 1 Février à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de GÉRON Marcel Maire.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VARACHAUD Annie, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX-PERRIN Rodolphe, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLENGUEZ Régine à M. GÉRON Marcel, VAN LANDEGHEM Florence à Mme PARTAUD Ingrid, MM : LACROIX Hervé à M. RONDEAU Bernard, MERY Olivier à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 10

Date de la convocation : 26/01/2023

Date d'affichage : 26/01/2023

Secrétaire :

Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

OBJET DE LA DELIBERATION

Extension de la ZAE du Pont Neuf : Cession de parcelles à Grand Cognac Agglomération.

Vu le Code Général des collectivités ;

Vu l'approbation des Conseils Communautaires en date du 21 septembre et 9 novembre 2022, pour l'acquisition de 6,4 ha par grand Cognac, au profit de la ZAE située sur la commune de Salles d'Angles ;

Vu l'avis des Domaines en date du 25 juillet 2022 ;

Vu la proposition de Grand Cognac Agglomération pour l'acquisition des parcelles ZA 83 ; ZA 84 et ZA 51, afin d'agrandir la Zone d'Activités Economique du Pont-Neuf à Salles d'Angles, dans les conditions développées dans le tableau ci-dessous :

Référence parcellaire	Lieu-dit	Superficie (m2)	Propriétaire	Prix d'acquisition
ZA 83	Peux de Sang	1 500	Commune de Salles d'Angles	32 925 €
ZA 84	Peux de Sang	2 890		
ZA 51 Fossé pour récupération eaux pluviales	Le Pont Neuf	1 910	Commune de Salles d'Angles	1 €
TOTAL		6 300 m2		32 926 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la proposition de Grand Cognac Agglomération, pour la cession des parcelles telles que présentées dans le tableau ci-dessus, pour une surface totale de 6 300 m2 au prix de 32 926 €;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

réf : 2023-02-01

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Maison de Santé Pluridisciplinaire : Avant-Projet Définitif.

Suite à la présentation de l'Avant-Projet Définitif concernant la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire, 28, rue de la Grande Champagne à Salles d'Angles, estimé à 552 143,03 € HT ; 662 571,63 € TC.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal d'émettre un avis.

Récapitulatif par lots, projet :

Lot 01 : Installations de Chantier

Lot 02 : VRD/Réseaux

Lot 03 : Démolition Gros-œuvre

Lot 04 : Plancher - Charpente - Couverture

Lot 05 : Menuiseries extérieures

Lot 06 : Plâtrerie isolation

Lot 07 : Electricité Chauffage

Lot 08 : Plomberie Sanitaires

Lot 09 : Sols

Lot 10 : Faïences

Lot 11 : Menuiseries intérieures

Lot 12 : Peinture

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

réf : 2023-02-02

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

SDEG 16 : éclairage des installations sportives au terrain de football.

Monsieur le Maire présente le devis proposé par le SDEG 16 concernant le plan de financement des travaux pour la mise en place d'interrupteurs pour l'allumage des terrains dans un coffret indépendant et remise en état d'u coffret existant (Dossier 2023-AB-0042-EP) : coût total : 1 375,09 € TTC :

- FINANCEMENT PRIS EN CHARGE PAR LE SDEG 16 : (Dont TVA / 229,18 €)	1089,39 € TTC
- CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE :	285,70€ TTC

La TVA sera récupérée à 100 % par le SDEG 16.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

réf : 2023-02-03

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION

Lotissement "Petit Morfille" : Complément de la délibération n°2021-11-06 : numérotation.

Vu la délibération n° 2021-11-06 attribuant le nom de la rue du lotissement communal Petit Morfille, "rue des Provins" ;

Monsieur le Maire souhaite apporter des précisions complémentaires :

- La **Voie Communale n° 2** désigne la Rue des Provins - Lotissement Petit Morfille ;
- La circulation est en **sens unique** ;
- La **numérotation des lots**, 1ère tranche des travaux, est **annexée** à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les précisions énumérées ci-dessus ainsi que la numérotation annexée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

réf : 2023-02-04

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

o Information diverse :

- ✓ **Prochaine réunion de conseil municipal :**
Mercredi 22 février 2023 à 18h30.

